

**Complément selon Loi ASAP  
n° 2020-1525 du 7 décembre 2020 d'Accélération et de  
Simplification de l'Action Publique article 53 et en  
application de l'article L. 181-28-2**

**Ferme Éolienne  
de la Vallée de Bernot**

**Commune de Bernot  
Département : Aisne (02)**

**Janvier 2021  
VERSION N°1**

## SOMMAIRE

<b>SOMMAIRE</b>	<b>2</b>
<b>1 COMPLEMENT SELON LOI ASAP N° 2020-1525 DU 7 DECEMBRE 2020</b>	<b>3</b>
<b>2 COMMUNES CONCERNÉES</b>	<b>4</b>
<b>3 COURRIERS AVEC AVIS DE RECEPTION DU RNTEIE</b>	<b>7</b>

## 1 COMPLEMENT SELON LOI ASAP N° 2020-1525 DU 7 DECEMBRE 2020

Le présent document a pour objet de compléter le dossier de Demande d'Autorisation Environnemental pour le projet de la Ferme Éolienne de la Vallée de Bernot sur la commune de Bernot, sous la rubrique I.C.P.E. 2980, avec les courriers de transmission du résumé non technique de l'étude d'impact environnementale et leur Avis de Réception à la commune concernée et aux communes limitrophes au projet éolien.

En effet, la Loi ASAP n° 2020-1525 du 7 décembre 2020 d'Accélération et de Simplification de l'Action Publique et en application de l'article L. 181-28-2. du Code de l'Environnement, stipule à l'article 53 :

La section 6 du chapitre unique du titre VIII du livre 1er du code de l'environnement est complétée par une sous-section 4 ainsi rédigée :

« *Sous-section 4* »

« *Installations de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent* »

« *Art. L. 181-28-2.-Sans préjudice des dispositions de l'article L. 181-5, le porteur d'un projet concernant une installation de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent **adresse aux maires de la commune concernée et des communes limitrophes, un mois au moins avant le dépôt de la demande d'autorisation environnementale, le résumé non technique de l'étude d'impact prévu au e du 2° du II de l'article L. 122-3.*** »

## 2 COMMUNES CONCERNÉES

















## Ferme Eolienne de la Vallée de Bernot SAS

Ferme Eolienne de la Vallée de Bernot SAS  
27, rue du champ de Mars, 57200 Sarreguemines

MAIRIE DE HAUTEVILLE  
Monsieur le Maire Willy HUYGUE  
Place du Général-de-Gaulle  
02120 HAUTEVILLE

Annick GERNÉ  
Directrice Générale

Tél. +49 151 55988064  
e-mail : annick.gerne@steag.com

### Recommandé avec Avis de Réception

**Objet :** Transmission du résumé non technique de l'étude d'un projet d'éolien terrestre sur la commune de Bernot, dans le cadre de la loi ASAP (Accélération et de Simplification de l'Action Publique).

Sarreguemines, le 15 décembre 2020

Monsieur le Maire,

En nos qualités de représentants légaux de la Société « Ferme Eolienne de la Vallée de Bernot S.A.S. », nous soussignés, Annick GERNÉ (Directrice Générale) et Michel JUNKER (Président), avons l'honneur de vous adresser, dans le cadre d'un projet éolien terrestre sur la commune de Bernot, limitrophe de la vôtre, le résumé non technique de l'Étude d'Impact sur l'Environnement et la Santé du projet, conformément à la Loi ASAP n° 2020-1525 du 7 décembre 2020 d'Accélération et de Simplification de l'Action Publique et en application de l'article L. 181-28-2. du Code de l'Environnement, ainsi complété.

En effet, la Loi ASAP stipule à l'article 53 : *la section 6 du chapitre unique du titre VIII du livre Ier du code de l'environnement est complétée par une sous-section 4 ainsi rédigée : « Sous-section 4 « Installations de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent » Art. L. 181-28-2. – Sans préjudice des dispositions de l'article L. 181-5, le porteur d'un projet concernant une installation de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent adresse aux maires de la commune concernée et des communes limitrophes, un mois au moins avant le dépôt de la demande d'autorisation environnementale, le résumé non technique de l'étude d'impact prévu au e du 2° du II de l'article L. 122-3. »*

Adresse sociale :  
Ferme Eolienne de la Vallée  
de Bernot SAS  
27, rue du champ de Mars  
57200 Sarreguemines  
France  
Tél.: +33 (0)7 63 44 62 14

**Président**  
Michel Junker  
  
**Directrice Générale**  
Annick Gerné

Capital social de 25.000 €  
  
883 133 055  
R.C.S. Sarreguemines  
  
TVA intra:  
FR 73 888133055

Une société du groupe  
de **steag**



Page - 2 -

Nous vous prions de recevoir, Monsieur le Maire, l'expression de notre considération distinguée.

Ferme Eolienne de la Vallée de Bernot SAS

  
 Michel JUNKER  
 Président

  
 Annick GERNE  
 Directrice Générale

**Destinataire**  
 Mairie de HAUTEVILLE  
 à Monsieur le Maire  
 Willy HUYGUE  
 Place du Général de Gaulle  
 02120 HAUTEVILLE

**Expéditeur**  
 Ferme Eolienne de la Vallée de Bernot  
 Mme Annick Gerne  
 27 rue du Champ de Mars  
 57200 SARREGUEMINES

LA POSTE  
 Numéro de suivi : 1A 181 608 3468 7  
**RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION**

57 - SARREGUEMINES P.M. 10-12-2020  
 MOSELE

Conservez ce feuillet, il sera nécessaire en cas de réclamation.  
 Le cas échéant, vous pouvez faire une réclamation dans n'importe quel bureau de poste.  
 Les conditions spécifiques de vente de la lettre recommandée sont disponibles dans votre bureau de poste ou sur le site [www.laposte.fr](http://www.laposte.fr).

Pensez également à la Lettre recommandée en ligne, consultez [www.laposte.fr](http://www.laposte.fr)

DT Date: 08/12/20 Rix: CRBT: R 1  
 LE 18/12/20

Niveau de garantie : 10 €  153 €  452 €

**En provenance de :**  
~~Mairie de HAUTEVILLE  
 à Monsieur le Maire  
 Willy HUYGUE  
 Place du Général de Gaulle  
 02120 HAUTEVILLE~~

**RECOMMANDÉ :**  
**AVIS DE RÉCEPTION**  
 LA POSTE  
 Numéro de suivi : AR 1A 181 608 3468 7

LA POSTE 71043A 21-12-20 FRANCE FRAB

Présenté / Avis de Réception  
 Distribué le : 21 12 20

Je soussigné(e) déclare être  
 Le destinataire  
 Le mandataire  
 CNI / permis de conduire  
 Autre : .....

Signature (Préciser la fonction et le poste)  
  
 Signature facteur

Ferme Eolienne de la Vallée de Bernot  
 Mme Annick Gerne  
 27 rue du Champ de Mars  
 57200 SARREGUEMINES

## Ferme Eolienne de la Vallée de Bernot SAS

Ferme Eolienne de la Vallée de Bernot SAS  
27, rue du champ de Mars, 57200 Sarreguemines

MAIRIE DE NOYALES  
Monsieur le Maire Joel WATEAU  
Rue Hauteville  
02120 NOYALES

Annick GERNÉ  
Directrice Générale

Tél. +49 151 55988064  
e-mail : annick.gerne@steag.com

### Recommandé avec Avis de Réception

**Objet :** Transmission du résumé non technique de l'étude d'un projet d'éolien terrestre sur la commune de Bernot, dans le cadre de la loi ASAP (Accélération et de Simplification de l'Action Publique).

Sarreguemines, le 15 décembre 2020

Monsieur le Maire,

En nos qualités de représentants légaux de la Société « Ferme Eolienne de la Vallée de Bernot S.A.S. », nous soussignés, Annick GERNÉ (Directrice Générale) et Michel JUNKER (Président), avons l'honneur de vous adresser, dans le cadre d'un projet éolien terrestre sur la commune de Bernot, limitrophe de la vôtre, le résumé non technique de l'Étude d'Impact sur l'Environnement et la Santé du projet, conformément à la Loi ASAP n° 2020-1525 du 7 décembre 2020 d'Accélération et de Simplification de l'Action Publique et en application de l'article L. 181-28-2. du Code de l'Environnement, ainsi complété.

En effet, la Loi ASAP stipule à l'article 53 : *la section 6 du chapitre unique du titre VIII du livre Ier du code de l'environnement est complétée par une sous-section 4 ainsi rédigée : « Sous-section 4 « Installations de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent » Art. L. 181-28-2. – Sans préjudice des dispositions de l'article L. 181-5, le porteur d'un projet concernant une installation de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent adresse aux maires de la commune concernée et des communes limitrophes, un mois au moins avant le dépôt de la demande d'autorisation environnementale, le résumé non technique de l'étude d'impact prévu au e du 2° du II de l'article L. 122-3. »*

Adresse sociale :  
Ferme Eolienne de la Vallée  
de Bernot SAS  
27, rue du champ de Mars  
57200 Sarreguemines  
France  
Tél.: +33 (0)7 63 44 62 14

Président  
Michel Junker  
  
Directrice Générale  
Annick Gerné

Capital social de 25.000 €  
883 133 055  
R.C.S. Sarreguemines  
  
TVA intra:  
FR 73 888133055

Une société du groupe  
de [steag](#)



Nous vous prions de recevoir, Monsieur le Maire, l'expression de notre considération distinguée.



Ferme Eolienne de la Vallée de Bernot SAS



Michel JUNKER  
Président



Annick GERNÉ  
Directrice Générale

<b>Destinataire</b>		LA POSTE		Numero de suivi : 1A 181 608 3483 0	
Mairie de NOYALES à Monsieur le Maire Joël Wateau Rue Hauteville 02120 NOYALES		<b>RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION</b>			
<b>Expéditeur</b>				PREUVE DE DÉPÔT	
<p>Les avantages du service suivi :</p> <p>Vous pouvez connaître, à tout moment, 24h/24, la date de distribution de votre lettre recommandée et le motif de non-distribution.</p> <p>3 modes d'accès à l'information de distribution :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Par SMS : Envoyer le numéro de la lettre recommandée au 6 20 80 (0,35 € TTC + prix d'un SMS).</li> <li>Sur Internet : www.laposte.fr (consultation gratuite lors d'un achat en ligne).</li> <li>Par Téléphone :</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>Pour les particuliers, composer le 3631 (numéro sans surcoût) : de lundi au vendredi de 8h30 à 19h et le samedi de 8h30 à 12h.</li> <li>Pour les professionnels, composer le 3634 (0,34 € TTC/min à partir d'un téléphone fixe) : de lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 8h30 à 12h.</li> </ul>		Ferme Eolienne de la Vallée de Bernot Mme Annick Gerné 27 rue du Champ de Mars 57200 SARREGUEMINES		<p>Conservez ce feuillet, il sera nécessaire en cas de réclamation.</p> <p>Le cas échéant, vous pouvez faire une réclamation dans n'importe quel bureau de poste.</p> <p>Les conditions spécifiques de vente de la lettre recommandée sont disponibles dans votre bureau de poste ou sur le site <a href="http://www.laposte.fr">www.laposte.fr</a>.</p> <p>Pensez également à la Lettre recommandée en ligne, consultez <a href="http://www.laposte.fr">www.laposte.fr</a>.</p>	
57216 SARREGUEMINES PM		<p>DFIDat8 : 08H44 Prix : CRBT :</p> <p>LE 18/12/20 16:50H RI</p>		<p>Niveau de garantie : 14 € <input type="checkbox"/> 153 € <input type="checkbox"/> 450 € <input type="checkbox"/></p>	

<b>En provenance de :</b>		<b>RECOMMANDÉ :</b>			
<del>Mairie de NOYALES à Monsieur le Maire Joël Wateau Rue Hauteville 02120 NOYALES</del>		<b>AVIS DE RÉCEPTION</b> Numero de TAR : AR 1A 181 608 3483 0			
<p>Présenté / Avisé le : 21/12/20</p> <p>Distribué le :</p> <p>Je soussigné(e) déclare être :</p> <p><input type="checkbox"/> Le destinataire</p> <p><input type="checkbox"/> Le mandataire</p> <p><input type="checkbox"/> CNI / permis de conduire</p> <p><input type="checkbox"/> Autre : .....</p>		LA POSTE 71043A 21-12-20 FRANCE		FRAB	
<p>Signature factoriel</p>		Ferme Eolienne de la Vallée de Bernot Mme Annick Gerné 27 rue du Champ de Mars 57200 SARREGUEMINES			

## Ferme Eolienne de la Vallée de Bernot SAS

Ferme Eolienne de la Vallée de Bernot SAS  
27, rue du champ de Mars, 57200 Sarreguemines

MAIRIE DE FIEULAINE  
Monsieur le Maire Jérôme LECLERCQ  
5 rue de l'Eglise  
02110 FIEULAINE

Annick GERNÉ  
Directrice Générale

Tél. +49 151 55988064  
e-mail : annick.gerne@steag.com

### Recommandé avec Avis de Réception

**Objet :** Transmission du résumé non technique de l'étude d'un projet d'éolien terrestre sur la commune de Bernot, dans le cadre de la loi ASAP (Accélération et de Simplification de l'Action Publique).

Sarreguemines, le 15 décembre 2020

Monsieur le Maire,

En nos qualités de représentants légaux de la Société « Ferme Eolienne de la Vallée de Bernot S.A.S. », nous soussignés, Annick GERNÉ (Directrice Générale) et Michel JUNKER (Président), avons l'honneur de vous adresser, dans le cadre d'un projet éolien terrestre sur la commune de Bernot, limitrophe de la vôtre, le résumé non technique de l'Étude d'Impact sur l'Environnement et la Santé du projet, conformément à la Loi ASAP n° 2020-1525 du 7 décembre 2020 d'Accélération et de Simplification de l'Action Publique et en application de l'article L. 181-28-2. du Code de l'Environnement, ainsi complété.

En effet, la Loi ASAP stipule à l'article 53 : *la section 6 du chapitre unique du titre VIII du livre Ier du code de l'environnement est complétée par une sous-section 4 ainsi rédigée : « Sous-section 4 « Installations de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent » Art. L. 181-28-2. – Sans préjudice des dispositions de l'article L. 181-5, le porteur d'un projet concernant une installation de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent adresse aux maires de la commune concernée et des communes limitrophes, un mois au moins avant le dépôt de la demande d'autorisation environnementale, le résumé non technique de l'étude d'impact prévu au e du 2° du II de l'article L. 122-3. »*

Adresse sociale :  
Ferme Eolienne de la Vallée  
de Bernot SAS  
27, rue du champ de Mars  
57200 Sarreguemines  
France  
Tél.: +33 (0)7 63 44 62 14

Président  
Michel Junker  
  
Directrice Générale  
Annick Gerné

Capital social de 25.000 €  
883 133 055  
R.C.S. Sarreguemines  
  
TVA intra:  
FR 73 888133055

Une société du groupe  
de **steag**



Nous vous prions de recevoir, Monsieur le Maire, l'expression de notre considération distinguée.

Ferme Eolienne de la Vallée de Bernot SAS



Michel JUNKER  
Président



Annick GERNÉ  
Directrice Générale

**Destinataire**  
Mairie de Fieulaine  
à Monsieur le Maire  
Jérôme LECLERQ  
5 rue de l'Eglise  
02110 FIEULAINE

**LA POSTE** Numéro de l'avis: 1A 181 608 3469 4

**RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION**

**Expéditeur**  
Ferme Eolienne de la Vallée de Bernot  
Mme Annick Gerné  
27 rue du Champ de Mars  
57200 SARREGUEMINES

Les avantages du service suivi:  
Vous pouvez commander, à tout moment, 24h/24, le date de distribution de votre lettre recommandée ou le motif de non-distribution.  
3 modes d'accès direct à l'information de distribution:  
- Par SMS: Envoyer le numéro de la lettre recommandée au 529 89 (0,35 € TTC + prix des SMS).  
- Sur Internet: www.laposte.fr (consultation gratuite hors coût de connexion).  
- Par Téléphone:  
- Pour les particuliers, composer le 3631 (numéro rose surtaxé): de lundi au vendredi de 9h00 à 19h et le samedi de 09h00 à 13h.  
- Pour les professionnels, composer le 3631 (0,34 € TTC/mn à partir d'un téléphone fixe): de lundi au vendredi de 9h à 18h et le samedi de 9h00 à 13h.

57216 SARREGUEMINES PAL

DL: Date: UN04-2 Prix: CNET: LE 18/12/20 11 000 R 1

Niveau de garantie: 15 €  153 €  458 €

Conservez ce bulletin, il sera nécessaire en cas de réclamation.  
Le cas échéant, vous pouvez faire une réclamation dans n'importe quel bureau de poste.  
Les conditions spécifiques de vente de la lettre recommandée sont disponibles dans votre bureau de poste ou sur le site [www.laposte.fr](http://www.laposte.fr).  
Pensez également à la Lettre recommandée en ligne, consultez [www.laposte.fr](http://www.laposte.fr).

MOSELLE 18-12-2020

PREUVE DE DÉPÔT

**En provenance de:**  
~~Mairie de Fieulaine  
à Monsieur le Maire  
Jérôme LECLERQ  
5 rue de l'Eglise  
02110 FIEULAINE~~

**RECOMMANDÉ :**  
**AVIS DE RÉCEPTION**  
Numéro de l'AR: AR 1A 181 608 3469 4

LA POSTE 71043A 21-12-20 FRANCE

FRAB

Présenté / Avisé le: 21/12/20  
Distribué le:

Je soussigné(e) déclare être:  
 Le destinataire  
 Le mandataire  
 CNI / permis de conduire  
 Autre

Signature: MAURIE  
Signature facteur

Ferme Eolienne de la Vallée de Bernot  
Mme Annick Gerné  
27 rue du Champ de Mars  
57200 SARREGUEMINES

## Ferme Eolienne de la Vallée de Bernot SAS

Ferme Eolienne de la Vallée de Bernot SAS  
27, rue du champ de Mars, 57200 Sarreguemines

MAIRIE DE FONTAINE-NOTRE-DAME  
Monsieur le Maire Thierry DEFRANCE  
37 Grande rue  
02110 FONTAINE-NOTRE-DAME

Annick GERNÉ  
Directrice Générale

Tél. +49 151 55988064  
e-mail : annick.gerne@steag.com

### Recommandé avec Avis de Réception

**Objet :** Transmission du résumé non technique de l'étude d'un projet d'éolien terrestre sur la commune de Bernot, dans le cadre de la loi ASAP (Accélération et de Simplification de l'Action Publique).

Sarreguemines, le 15 décembre 2020

Monsieur le Maire,

En nos qualités de représentants légaux de la Société « Ferme Eolienne de la Vallée de Bernot S.A.S. », nous soussignés, Annick GERNÉ (Directrice Générale) et Michel JUNKER (Président), avons l'honneur de vous adresser, dans le cadre d'un projet éolien terrestre sur la commune de Bernot, limitrophe de la vôtre, le résumé non technique de l'Étude d'Impact sur l'Environnement et la Santé du projet, conformément à la Loi ASAP n° 2020-1525 du 7 décembre 2020 d'Accélération et de Simplification de l'Action Publique et en application de l'article L. 181-28-2. du Code de l'Environnement, ainsi complété.

En effet, la Loi ASAP stipule à l'article 53 : *la section 6 du chapitre unique du titre VIII du livre Ier du code de l'environnement est complétée par une sous-section 4 ainsi rédigée : « Sous-section 4 « Installations de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent » Art. L. 181-28-2. – Sans préjudice des dispositions de l'article L. 181-5, le porteur d'un projet concernant une installation de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent adresse aux maires de la commune concernée et des communes limitrophes, un mois au moins avant le dépôt de la demande d'autorisation environnementale, le résumé non technique de l'étude d'impact prévu au e du 2° du II de l'article L. 122-3. »*

Adresse sociale :  
Ferme Eolienne de la Vallée  
de Bernot SAS  
27, rue du champ de Mars  
57200 Sarreguemines  
France  
Tél.: +33 (0)7 83 44 82 14

Président  
Michel Junker  
  
Directrice Générale  
Annick Gerné

Capital social de 25.000 €  
  
883 133 055  
R.C.S. Sarreguemines  
  
TVA Intra:  
FR 73 888133055

Une société du groupe  
de **steag**

Nous vous prions de recevoir, Monsieur le Maire, l'expression de notre considération distinguée.

Ferme Eolienne de la Vallée de Bernot SAS



Michel JUNKER  
Président



Annick GERNE  
Directrice Générale

**Destinataire**

Mairie de Fontaine Notre Dame  
à Monsieur le Maire  
Thierry DEFRANCE  
37 Grande Rue  
02 110 FONTAINE-NOTRE-DAME

LA POSTE  
LA POSTE  
RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION

Nombre de l'envoi : 1A 181 608 3481 6

**Expéditeur**

Ferme Eolienne de la Vallée de Bernot  
M<sup>me</sup> Annick Gerne  
27 rue du Champ de Mars  
57 200 SARREGUEMINES

ST-SARREGUEMINES  
15  
16  
2020  
MOSELLE

Les avantages du service suivi :  
Vous pouvez connaître, à tout moment, 24h/24, la date de distribution de votre lettre recommandée ou le motif de non-distribution.  
3 modes d'accès direct à l'information de distribution :  
• Par SMS : Envoyer le numéro de la lettre recommandée au 4 21 30 (0,25€ TTC + prix du SMS)  
• Sur Internet : [www.laposte.fr](http://www.laposte.fr) (consultation gratuite lors d'un coin de connexion)  
• Par téléphone :  
- Pour les particuliers, composer le 3631 (service non surtaxé) ;  
du lundi au vendredi de 09h30 à 19h et le samedi de 09h à 15h ;  
- Pour les professionnels, composer le 3636 (0,36 € TTC par minute d'appel) ;  
du lundi au vendredi de 09 à 19h et le samedi de 09h30 à 13h.

Conservez ce feuillet, il sera nécessaire en cas de réclamation.  
Le cas échéant, vous pouvez faire une réclamation dans n'importe quel bureau de poste.  
Les conditions spécifiques de vente de la lettre recommandée sont disponibles dans votre bureau de poste ou sur le site [www.laposte.fr](http://www.laposte.fr).  
Partez également à la Lettre recommandée en ligne, consultez [www.laposte.fr](http://www.laposte.fr).

eco logic  
Poste et  
Logique  
www.laposte.fr

PREUVE DE DÉPÔT

Date : 08/12/20  
CE : 18/12/20  
Niveau de garantie : 10 €  153 €  456 €

En provenance de :

~~Mairie de Fontaine Notre Dame  
à Monsieur le Maire  
Thierry DEFRANCE  
37 Grande Rue  
02 110 FONTAINE-NOTRE-DAME~~

LA POSTE  
RECOMMANDÉ :  
AVIS DE RÉCEPTION  
Nombre de l'AR : AR 1A 181 608 3481 6

LA POSTE 71043A 21-12-20 FRANCE  
Renvoyer à FRAB

Présenté / Avisé le : 21/12/20  
Distribué le :

Je soussigné(e) déclare être  
 Le destinataire  
 Le mandataire  
 CNL / permis de conduire  
 Autre : .....

Signature Faculté :

Ferme Eolienne de la Vallée de Bernot  
M<sup>me</sup> Annick Gerne  
27 rue du Champ de Mars  
57 200 SARREGUEMINES



## Ferme Eolienne de la Vallée de Bernot SAS

Ferme Eolienne de la Vallée de Bernot SAS  
27, rue du champ de Mars, 57200 Sarreguemines

MAIRIE DE MONT-D'ORIGNY  
Monsieur le Maire Gérard ALLART  
44 rue Jean-Mermoz  
02390 MONT-D'ORIGNY

Annick GERNÉ  
Directrice Générale

Tél. +49 151 55988064  
e-mail : annick.gerne@steag.com

### Recommandé avec Avis de Réception

**Objet :** Transmission du résumé non technique de l'étude d'un projet d'éolien terrestre sur la commune de Bernot, dans le cadre de la loi ASAP (Accélération et de Simplification de l'Action Publique).

Sarreguemines, le 15 décembre 2020

Monsieur le Maire,

En nos qualités de représentants légaux de la Société « Ferme Eolienne de la Vallée de Bernot S.A.S. », nous soussignés, Annick GERNÉ (Directrice Générale) et Michel JUNKER (Président), avons l'honneur de vous adresser, dans le cadre d'un projet éolien terrestre sur la commune de Bernot, limitrophe de la vôtre, le résumé non technique de l'Étude d'Impact sur l'Environnement et la Santé du projet, conformément à la Loi ASAP n° 2020-1525 du 7 décembre 2020 d'Accélération et de Simplification de l'Action Publique et en application de l'article L. 181-28-2. du Code de l'Environnement, ainsi complété.

En effet, la Loi ASAP stipule à l'article 53 : *la section 6 du chapitre unique du titre VIII du livre Ier du code de l'environnement est complétée par une sous-section 4 ainsi rédigée : « Sous-section 4 « Installations de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent » Art. L. 181-28-2. – Sans préjudice des dispositions de l'article L. 181-5, le porteur d'un projet concernant une installation de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent adresse aux maires de la commune concernée et des communes limitrophes, un mois au moins avant le dépôt de la demande d'autorisation environnementale, le résumé non technique de l'étude d'impact prévu au e du 2° du II de l'article L. 122-3. »*

Adresse sociale :  
Ferme Eolienne de la Vallée  
de Bernot SAS  
27, rue du champ de Mars  
57200 Sarreguemines  
France  
Tél.: +33 (0)7 63 44 62 14

**Président**  
Michel Junker  
  
**Directrice Générale**  
Annick Gerné

Capital social de 25.000 €  
883 133 055  
R.C.S. Sarreguemines  
  
TVA intra:  
FR 73 888133055

Une société du groupe  
de **steag**



Page - 2 -

Nous vous prions de recevoir, Monsieur le Maire, l'expression de notre considération distinguée.




Ferme Eolienne de la Vallée de Bernot SAS








Michel JUNKER  
Président



Annick GERNE  
Directrice Générale

<b>Destinataire</b>		 Numéro de lettre : 1A 181 608 3467 0			<b>PREUVE DE DÉPÔT</b>
Mairie de MONT-D'ORIGNY à Monsieur le Maire Gérard ALLART 44 rue Jean-Hermoz 02330 MONT-D'ORIGNY		<b>RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION</b>			
<b>Expéditeur</b> Ferme Eolienne de la Vallée de Bernot Mme Annick Gerne 27 rue du Champ de Mars 57200 SARREGUEMINES		Les avantages du service suivi : Vous pouvez connaître, à tout instant, 24h/24, la date de distribution de votre lettre recommandée ou le motif de non-distribution. 3 modes d'accès direct à l'information de distribution : ■ Par SMS : Envoyer le numéro de la lettre recommandée au 6 20 00 (0,30 € TTC + prix d'un SMS). ■ Sur Internet : <a href="http://www.laposte.fr">www.laposte.fr</a> (consultation gratuite lors de la connexion). ■ Par téléphone : - Pour les particuliers, composer le 2031 (numéro non surtaxé), du lundi au vendredi de 8h30 à 19h et le samedi de 8h30 à 13h. - Pour les professionnels, composer le 2034 (0,24 € TTC/min + prix d'un appel fixe), du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 8h30 à 13h.		Conservez ce feuillet, il sera nécessaire en cas de réclamation. Le cas échéant, vous pouvez faire une réclamation dans n'importe quel bureau de poste. Les conditions spécifiques de vente de la lettre recommandée sont disponibles dans votre bureau de poste ou sur le site <a href="http://www.laposte.fr">www.laposte.fr</a> . Pensez également à la Lettre recommandée en ligne, consultez <a href="http://www.laposte.fr">www.laposte.fr</a> .	
S 216 SARREGUEMINES PR		Niveau de garantie : 16 € <input type="checkbox"/> 153 € <input type="checkbox"/> 498 € <input type="checkbox"/>			

<del>En provenance de :</del> <del>Mairie de MONT-D'ORIGNY</del> <del>à Monsieur le Maire</del> <del>Gérard ALLART</del> <del>44 rue Jean-Hermoz</del> <del>02330 MONT-D'ORIGNY</del>		<b>RECOMMANDÉ :</b> <b>AVIS DE RÉCEPTION</b> Numéro de PAR : AR 1A 181 608 3467 0 			
Présenté / Avisé le : 20/12/2020 Distribué le : 20/12/2020		Ferme Eolienne de la Vallée de Bernot Mme Annick Gerne 27 rue du Champ de Mars 57200 SARREGUEMINES		Renvoyer à <b>FRAB</b>	
Je soussigné(s) déclare être : <input type="checkbox"/> Le destinataire <input type="checkbox"/> Le mandataire <input type="checkbox"/> CNI / permis de conduire <input type="checkbox"/> Autre : .....		Signature (destinataire) 		Signature (bureau) 	
TL1507 / 308 					

## Ferme Eolienne de la Vallée de Bernot SAS

Ferme Eolienne de la Vallée de Bernot SAS  
27, rue du champ de Mars, 57200 Sarreguemines

MAIRIE DE NEUVILLETTE  
Monsieur le Maire Daniel WALLET  
7 Rue Saint-Claude  
02390 NEUVILLETTE

Annick GERNÉ  
Directrice Générale

Tél. +49 151 55988064  
e-mail : annick.gerne@steag.com

### Recommandé avec Avis de Réception

**Objet :** Transmission du résumé non technique de l'étude d'un projet d'éolien terrestre sur la commune de Bernot, dans le cadre de la loi ASAP (Accélération et de Simplification de l'Action Publique).

Sarreguemines, le 15 décembre 2020

Monsieur le Maire,

En nos qualités de représentants légaux de la Société « Ferme Eolienne de la Vallée de Bernot S.A.S. », nous soussignés, Annick GERNÉ (Directrice Générale) et Michel JUNKER (Président), avons l'honneur de vous adresser, dans le cadre d'un projet éolien terrestre sur la commune de Bernot, limitrophe de la vôtre, le résumé non technique de l'Étude d'Impact sur l'Environnement et la Santé du projet, conformément à la Loi ASAP n° 2020-1525 du 7 décembre 2020 d'Accélération et de Simplification de l'Action Publique et en application de l'article L. 181-28-2. du Code de l'Environnement, ainsi complété.

En effet, la Loi ASAP stipule à l'article 53 : *la section 6 du chapitre unique du titre VIII du livre Ier du code de l'environnement est complétée par une sous-section 4 ainsi rédigée : « Sous-section 4 « Installations de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent » Art. L. 181-28-2. – Sans préjudice des dispositions de l'article L. 181-5, le porteur d'un projet concernant une installation de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent adresse aux maires de la commune concernée et des communes limitrophes, un mois au moins avant le dépôt de la demande d'autorisation environnementale, le résumé non technique de l'étude d'impact prévu au e du 2° du II de l'article L. 122-3. »*

Adresse sociale :  
Ferme Eolienne de la Vallée  
de Bernot SAS  
27, rue du champ de Mars  
57200 Sarreguemines  
France  
Tél.: +33 (0)7 63 44 62 14

Président  
Michel Junker  
  
Directrice Générale  
Annick Gerné

Capital social de 25.000 €  
  
883 133 055  
R.C.S. Sarreguemines  
  
TVA intra:  
FR 73 888133055



Une société du groupe  
de **steag**

Nous vous prions de recevoir, Monsieur le Maire, l'expression de notre considération distinguée.

Ferme Eolienne de la Vallée de Bernot SAS

  
 Michel JUNKER  
 Président

  
 Annick GERNÉ  
 Directrice Générale

<b>Destinataire</b>		 Numéro de suivi: 1A 181 608 3484 7	
Mairie de NEUVILETTE à Monsieur le Maire Daniel WALLET 7 rue Saint-Claude 02380 NEUVILETTE		<b>RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION</b>	
<b>Expéditeur</b> Ferme Eolienne de la Vallée de Bernot Mme Annick Gerné 27 rue du Champ de Mars 57200 SARREGUEMINES			
Les avantages du service suivi : Vous pouvez connaître, à tout moment, 24h/24, le date de distribution de votre lettre recommandée ou le motif de non-délivrance. 3 modes d'accès direct et alternatives de distribution : ■ Par SMS : Envoyez le numéro de la lettre recommandée au 820 86 (0,34 € TTC + prix d'un SMS) ■ Sur Internet : www.laposte.fr (consultation gratuite hors coût de connexion) ■ Par téléphone : - Pour les particuliers, composez le 3631 (numéro sans surcoût) du lundi au vendredi de 8h30 à 19h et le samedi de 8h30 à 13h. - Pour les professionnels, composez le 3634 (0,34 € TTC/mise à partir d'un téléphone fixe) du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 8h30 à 13h.			
57216 SARREGUEMINES (PA)		Conservez ce feuillet, il sera nécessaire en cas de réclamation. Le cas échéant, vous pouvez faire une réclamation dans n'importe quel bureau de poste. Les conditions spécifiques de vente de la lettre recommandée sont disponibles dans votre bureau de poste ou sur le site <a href="http://www.laposte.fr">www.laposte.fr</a> . Pensez également à la <b>Lettre recommandée en ligne</b> , consultez <a href="http://www.laposte.fr">www.laposte.fr</a>	
Date: 08/14/5 LE 18/12/20	Prix: 16,15€ CRÉT: R1	Niveau de garantie : 16 € <input type="checkbox"/> 153 € <input type="checkbox"/> 458 € <input type="checkbox"/>	

en provenance de : <del>Mairie de NEUVILETTE          à Monsieur le Maire          Daniel WALLET          7 rue Saint-Claude          02380 NEUVILETTE</del>		<b>RECOMMANDÉ :</b> <b>AVIS DE RÉCEPTION</b> Numéro de suivi: AR 1A 181 608 34847 	
Présent / Avisé le : 21/12/2020 Distribué le : 21/12/2020		Ferme Eolienne de la Vallée de Bernot Mme Annick Gerné 27 rue du Champ de Mars 57200 SARREGUEMINES	
Je soussigné(s) déclare être : <input type="checkbox"/> Le destinataire <input type="checkbox"/> Le mandataire <input type="checkbox"/> CNI / permis de conduire <input type="checkbox"/> Autre :		Signature :  Signature facteur :	



## Ferme Eolienne de la Vallée de Bernot SAS

Ferme Eolienne de la Vallée de Bernot SAS  
27, rue du champ de Mars, 57200 Sarreguemines

MAIRIE DE MONTIGNY-EN-ARROUAISE  
Monsieur le Maire Christophe PARENT  
4 rue du Moulin  
02110 MONTIGNY-EN-ARROUAISE

Annick GERNÉ  
Directrice Générale

Tél. +49 151 55988064  
e-mail : annick.gerne@steag.com

### Recommandé avec Avis de Réception

**Objet :** Transmission du résumé non technique de l'étude d'un projet d'éolien terrestre sur la commune de Bernot, dans le cadre de la loi ASAP (Accélération et de Simplification de l'Action Publique).

Sarreguemines, le 15 décembre 2020

Monsieur le Maire,

En nos qualités de représentants légaux de la Société « Ferme Eolienne de la Vallée de Bernot S.A.S. », nous soussignés, Annick GERNÉ (Directrice Générale) et Michel JUNKER (Président), avons l'honneur de vous adresser, dans le cadre d'un projet éolien terrestre sur la commune de Bernot, limitrophe de la vôtre, le résumé non technique de l'Étude d'Impact sur l'Environnement et la Santé du projet, conformément à la Loi ASAP n° 2020-1525 du 7 décembre 2020 d'Accélération et de Simplification de l'Action Publique et en application de l'article L. 181-28-2. du Code de l'Environnement, ainsi complété.

En effet, la Loi ASAP stipule à l'article 53 : *la section 6 du chapitre unique du titre VIII du livre Ier du code de l'environnement est complétée par une sous-section 4 ainsi rédigée : « Sous-section 4 « Installations de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent » Art. L. 181-28-2. – Sans préjudice des dispositions de l'article L. 181-5, le porteur d'un projet concernant une installation de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent adresse aux maires de la commune concernée et des communes limitrophes, un mois au moins avant le dépôt de la demande d'autorisation environnementale, le résumé non technique de l'étude d'impact prévu au e du 2° du II de l'article L. 122-3. »*

Adresse sociale :  
Ferme Eolienne de la Vallée  
de Bernot SAS  
27, rue du champ de Mars  
57200 Sarreguemines  
France  
Tél.: +33 (0)7 63 44 62 14

**Président**  
Michel Junker  
  
**Directrice Générale**  
Annick Gerné

Capital social de 25.000 €  
  
883 133 055  
R.C.S. Sarreguemines  
  
TVA Intra:  
FR 73 888133055

Une société du groupe  
de **steag**

Page - 2 -

Nous vous prions de recevoir, Monsieur le Maire, l'expression de notre considération distinguée.

Ferme Eolienne de la Vallée de Bernot SAS



Michel JUNKER  
Président



Annick GERNÉ  
Directrice Générale

**Destinataire**

Mairie de MONTIGNY EN ARROUAISE  
à Monsieur le Maire  
Christophe Parent  
4 rue du Moulin  
02140 MONTIGNY EN ARROUAISE

LAPOSTE  
RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION  
N° de suivi : 1A 181 608 3466 3

**Expéditeur**

Ferme Eolienne de la Vallée de Bernot  
Mme Annick Gerné  
27 rue du Champ de Mars  
57200 SARREGUEMINES

COBRIAT  
SARREGUEMINES  
2020  
PREUVE DE DÉPÔT

Les avantages du service suivi :  
Vous pouvez connaître, à tout moment, 24h/24, la date de distribution de votre lettre recommandée ou le motif de non-distribution.

3 modes d'accès direct à l'information de distribution :

- Par SMS - Envoyer le numéro de la lettre recommandée au 0 20 90 0038 et TTC + prix d'un SMS
- Sur Internet - www.laposte.fr (consultation gratuite lors coût de connexion)
- Par Téléphone

- Pour les particuliers, composer le 3031 (numéro non surtaxé) du lundi au vendredi de 8h30 à 19h et le samedi de 8h30 à 13h.  
- Pour les professionnels, composer le 3634 (0,34 € TTC/mn à partir d'un téléphone fixe) du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 8h30 à 13h.

Date : 08/12/20  
18/12/20

Niveau de garantie : 16 €  153 €  458 €

**En provenance de :**

~~Mairie de MONTIGNY EN ARROUAISE  
à Monsieur le Maire  
Christophe Parent  
4 rue du Moulin  
02140 MONTIGNY EN ARROUAISE~~

LAPOSTE  
RECOMMANDÉ :  
AVIS DE RÉCEPTION  
N° de suivi : AR 1A 181 608 3466 3

LA POSTE 71043A 21-12-20 FRANCE FRAB

Ferme Eolienne de la Vallée de Bernot  
Mme Annick Gerné  
27 rue du Champ de Mars  
57200 SARREGUEMINES

Présenté / Avisé le : 21/12/20  
Distribué le :

Je soussigné(e) déclare être :

- Le destinataire
- Le mandataire
- CNI / permis de conduire
- Autre

Signature : 

Signature de la poste